



## **Rapport 2019-2020 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées**

**Mercredi 21 juillet 2021**

**Pôle administration générale  
Direction des bâtiments et du matériel**

## Préambule

Comme le dispose le **Code Général des Collectivités Territoriales** en son article **L.2143-3**, les communes ou les EPCI dépassant le seuil de 5000 habitants doivent créer une commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Ces commissions, CCAH ou CIAPH, sont amenées à coexister sur un même territoire ; lorsqu'une commune regroupant plus de 5000 habitants appartient à un EPCI, les deux structures doivent se doter chacune d'une commission pour l'accessibilité.

Ce sont des commissions consultatives qui ne disposent pas de pouvoir décisionnel ni coercitif. Elles assurent essentiellement un rôle de gouvernance et de coordination d'ensemble. C'est une instance privilégiée d'échange et de concertation, chacun apportant sa contribution pour favoriser le travail collectif.

Elles sont composées d'élus, de techniciens, de représentants d'usagers, de représentants de personnes en situation de handicap, de personnes âgées et de représentants d'acteurs économiques. Des représentants de l'Etat peuvent y participer, ainsi que toute personne concernée par les sujets de l'ordre du jour (techniciens, gestionnaires de voirie...).

**Elles doivent établir un rapport annuel présenté chaque année devant le Conseil Municipal ou Communautaire** qui fera l'objet d'une transmission au Préfet, au Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse, au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à l'ensemble des responsables des bâtiments, installations et lieux de travail directement concernés par le rapport.

### Qu'appelle-t-on accessibilité ?

L'accessibilité est la faculté de se rendre à un point précis depuis un point de départ. L'accessibilité revêt donc une notion d'itinéraire. Cette faculté d'accomplir ce déplacement s'exerce quel qu'en soit le motif : accomplir des démarches administratives, accompagner ses enfants à l'école, faire ses courses, rendre visite à un ami, aller au cinéma, etc...

Elle concerne l'ensemble de la chaîne du déplacement, elle doit être continue, sans obstacle et utilisable en toute sécurité.

Elle doit donc prendre en compte la voirie, les espaces publics, les transports et les bâtiments. La moindre rupture d'un maillon de la chaîne bloque l'ensemble du déplacement.

### L'accessibilité concerne tout le monde, mais plus précisément ?

L'accessibilité concerne effectivement tout le monde. C'est pourquoi, il va falloir prendre des mesures particulières pour les personnes souffrant d'un handicap moteur, visuel, auditif, mental ou psychique. Les mesures d'accessibilité sont en fait essentielles à toutes les personnes à mobilité réduite.

Le nombre croissant de personnes âgées rend l'enjeu de mise en accessibilité et d'autonomie pour tous d'autant plus fort. Fatigabilité, difficulté respiratoire, pénibilité dans les déplacements sont autant de symptômes qui réduisent la possibilité pour les personnes âgées de se déplacer et d'utiliser les services en toute autonomie. Elles deviennent des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Améliorer l'accessibilité de sa commune et de ses services, c'est donc aussi conserver l'autonomie de ces personnes et permettre leur maintien à domicile. La loi considère aussi comme PMR les personnes avec des poussettes et les livreurs. Donc l'accessibilité concerne une majorité de la population.

## **SOMMAIRE**

- 1. Données générales**
  
- 2. État des lieux 2019-2020 de l'accessibilité des transports**
  
- 3. État des lieux 2019-2020 de l'accessibilité des logements publics**
  
- 4. Parcours touristique centre-ville d'AJACCIO (programme ITACA)**
  
- 5. Questions diverses**
  
- 6. Annexes**

## 1- Données Générales

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a, par **Délibération n° 2006-85 du 25 juillet 2006**, approuvé le principe de la mise en place d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes handicapées (CIAPH), en précisant son rôle, ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Lors de la session du 19 mars 2015, le Conseil Communautaire a réactivé cette commission par la **délibération n° 2015/13 (délibération en annexes)**.

Le 15 septembre 2020, une nouvelle désignation des membres du Conseil Communautaire représentant la CAPA au sein de la CIAPH a été arrêté par la **délibération n°2020/100 (Membres en annexes)**.

### 1.1 Informations administratives de l'intercommunalité

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien compte 88 508 habitants au 1er janvier 2020. En charge de l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports sur tout le territoire communautaire ainsi que du Plan de Déplacement Urbain, elle est aussi chef de file de la politique de l'habitat car elle élabore le Programme Local de l'Habitat (PLH) et gère l'Office Public de l'Habitat (OPH) depuis 2017.

Le transfert de la promotion du tourisme aux intercommunalités en 2017 lui a permis de créer l'Office Intercommunal du Tourisme (OIT), déployant ainsi une offre économique et touristique sur le territoire du Grand Ajaccio.

En 2018, elle a étendu ses missions au développement social avec le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), pour répondre à des enjeux comme l'isolement, la précarité, les difficultés d'insertion ou le vieillissement de la population.

Tous ces services, sont étroitement imbriqués au déplacement urbain, ils doivent être accessibles afin que les personnes en situation de handicap ou âgées puissent les utiliser en toute autonomie.

### 2.1 Informations administratives de la CIAPH

La liste des membres élus et associatifs est arrêtée par le Président de l'intercommunalité. La loi prévoit que la CIAPH est composée de **3 à 4 Collèges**:

1. Un Collège représentants d'élus de l'intercommunalité,
2. Un Collège de représentants d'usagers : personnes âgées, consommateurs, associations sportives, habitants volontaires...
3. Un Collège de représentants d'associations de personnes en situation de handicap : auditif, visuel, mental et moteur,
4. La possibilité est laissée aux Communautés de désigner un 4<sup>ème</sup> Collège composé de personnalités qualifiées désignées intuitu personae. Celui de représentants des commerçants, concernant la mise en accessibilité des ERP de cinquième catégorie notamment, de structures comme les Centres Communaux d'Action Sociale, les maisons de l'emploi, les bailleurs sociaux, ....

En raison des élections Municipales départs 2020 et de la crise sanitaire qui s'en est suivie, la CIAPH 2019 n'a pas pu se réunir en temps voulu. Ainsi, le présent rapport porte sur l'activité de la commission pour les années 2019 et 2020.

**=> La CIAPH 2019-2020 s'est réunie le mercredi 21 juillet 2021.**

## 2- État des lieux 2019-2020 de l'accessibilité des transports

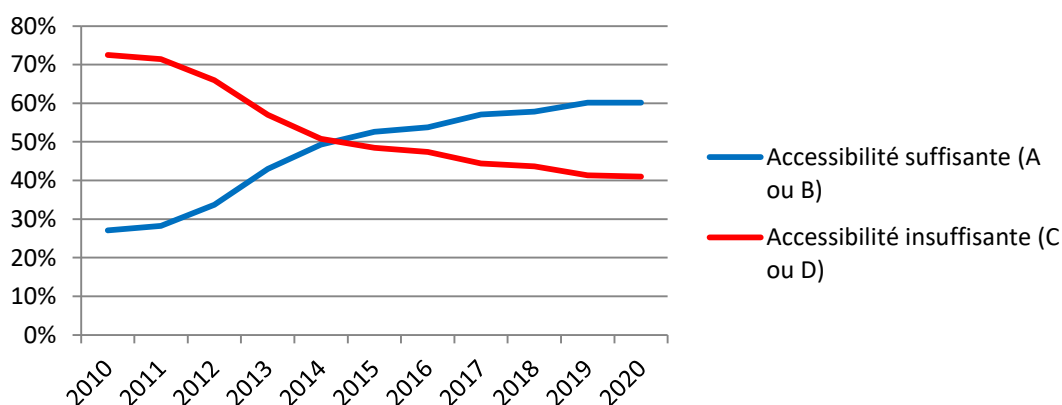
Les transports en commun du Pays Ajaccien sont gérés par une Société Publique Locale (SPL) La MUVISTRADA. Elle décline plusieurs offres de transports selon les besoins des habitants :

- Les bus
- La navette maritime
- Les transports scolaires
- Le transport à la demande des personnes à mobilité réduite

En 2020, 85 arrêts sur 269 bénéficient d'une accessibilité complète.

### Poursuite de l'aménagement des points d'arrêt du réseau urbain

Années	Accessibilité complète (A)	Accessibilité suffisante (B)	Accessibilité insuffisante (C)	Accessibilité très insuffisante (D)
2016	62	82	41	86
2017	71	82	39	80
2018	73	82	38	79
2019	80	80	37	73
2020	85	75	36	73



- **Réalisations 2019 / 2020 :**

- Cours Napoléon : arrêt « St Roch » ;
- Sanguinaires : section « Les Crêtes » / « Santa Lina » ;
- Centre-ville : arrêts « Sacré cœur », « Casone » et « Grandval » ;
- Baleone : arrêt « ATRIUM » vers Effrico ;
- Renouvellement urbain Cannes / Salines : arrêts « Les Salines » et « Prince Impérial ».
- Avenue Maréchal Juin : « Piscine Caneton » et « Mal. Juin » ;
- Requalification de la Rocade : arrêts « CPAM », « Moulins Blancs » et « Finosello Rocade ».

- **Programme 2021 :**

- Cours Napoléon : arrêt « Préfecture » ;
- Requalification de la Rocade : poursuite ;
- Traversée de Mezzavia : « Acqualonga » / « Confina » ;
- Sanguinaires : section « Santa Lina » / « Scudo ».

### **Exemples d'aménagement 2019 / 2020**



Les Salines



Le Cours Grandval

## **Le Transport à la Demande : TAD+**

**TAD+** est un service de transport en commun d'une desserte d'arrêt à arrêt, adapté à la demande et destiné aux personnes à mobilité réduite devant circuler en fauteuil roulant, non-voyantes ou ayant une incapacité d'au moins 80% et résidant sur le périmètre du réseau urbain Muvistrada (commune d'Ajaccio + secteurs Caldaniccia, Baléone et Saint-Pierre de Cardo).

Il fonctionne du lundi au samedi (hors 1er mai et jours fériés) de 7h30 à 19h30, sur réservation préalable (la veille avant midi) par téléphone au 0 800 000 400 ou par mail.

Utilisable avec ou sans abonnement, ce dernier permet de bénéficier de réductions.

Il en existe 2 types :

- Le PASS 80 pour les personnes avec une incapacité de 80% (gratuité)
- Le PASS 50 pour les personnes avec une incapacité de 50 % (demi-tarif)

sur la base du tarif public (1€).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 un nouveau prestataire effectue ce service, la CAPA met à sa disposition un minibus d'une capacité de 9 places dans lequel peuvent rentrer 5 fauteuils roulants avec des accompagnateurs.

Pour rappel, ce service est complémentaire, il restera fonctionnel tant que les arrêts bus de la CAPA ne seront pas tous accessibles.

## **Les chiffres de fréquentation du service**

Années	Réservations
2015	1 087
2016	1 268
2017	1 272
2018	1 064
2019	1 185
2020	542*

\*Pour 2020, le total est arrêté au 30/11 et la fréquentation est en forte baisse suite à la crise sanitaire mais le service n'a jamais été interrompu.

	Nombre de voyages	
	2019	2020
janvier	144	105
février	109	92
mars	110	51
avril	59	21
mai	99	13
juin	91	21
juillet	78	56
août	65	38
septembre	136	25
octobre	111	54
novembre	92	66
décembre	91	-
<b>Total</b>	<b>1 185</b>	<b>542</b>

### **Mise en accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes**

4 bus sur 32 sont équipés par un signal lumineux qui permet de signaler la fermeture des portes. Les nouveaux le seront de série et un programme deetrofitage (remplacement des moteurs actuels par des moteurs électriques) est en cours pour 2022 dans lequel l'accessibilité sera mise aux normes.



### 3- État des lieux 2019-2020 de l'accessibilité des logements publics

La CAPA, chef de file de la politique de l'habitat sur le Pays Ajaccien, doit répondre à un double objectif :

- Répondre aux problèmes de logements
- Permettre aux communes de construire des logements

Pour y répondre, la CAPA est dotée de plusieurs outils

- le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- La Maison de l'Habitat Durable
- L'Office Public de l'Habitat

La CIAPH a comme mission de recenser chaque année le nombre de logements publics accessibles.

Logements accessibles PMR ERILIA 2019-2020		
Localisation	2019	2020
Mandarina 1 - Rocade	1 T4	
Les Hauts de Petra di Mare – Av Mal Juin	1 T2 - 1 T4	
A Seta – Chemin de Candia	2 T2	
Le domaine des Aulnes – Alzo di Leva	8 T3 – 2 T2	
Résidence Albert 1er	1 T2 - 1 T3 - 1 T4	
Terrasse du Parc – Sarrola Carcopino	4 T3	
Domaine des Chaines – Alzo di Leva	2 T2 – 3 T3 – 3 T4	
Résidence OPERA – Bd Louis CAMPI	2 T3	
Résidence San Angelo – La Confina		1T2-3T3-2T4
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>31</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	

De 2018 à 2019 le parc reste stable. En 2020 la construction de nouveaux logements à la CONFINA vient enrichir le quota **(+6)**.

Logements avec salle de bain accessible (receveur de douche extra-plat) LOGIREM 2019-2020			
Localisation	Total logements	2019	2020
Le Cardo	110	6	
Les Hauts de Bodiccione	131	3	
Les Amandines	90	9	
Sebastiani	Non communiqué	1	
Les Terrasses d'Assunta	81	3	
<b>TOTAL</b>	718	<b>22</b>	

En 2019, on comptabilise la mise en accessibilité de 22 salles de bain à la demande de personnes vieillissantes.

Aucun logement accessible aux PMR.

Pas de données pour 2020.

## Logements accessibles PMR : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Localisation	Total logements	2019	2020
Pietralba 2	80	1	=
Résidence des Aulnes (Alzo di Leva 1 )	126	6	=
Alzo di Leva 2	33	0	=
Saint Paul-	50	3	=
Ageco	52	2	=
Résidence Albert 1er	22	2	=
Terrasses du Parc (Baléone)	84	5 + 1	=
Les Pins (Mezzavia)		2	=
Résidence du Stiletto	40	Accessibles mais non adaptés	=
<b>TOTAL</b>	<b>984</b>	<b>20</b>	

A partir de 2019 tous les nouveaux logements sont accessibles de base donc plus facilement adaptables aux demandes.

#### **4- Parcours touristique centre-ville d'AJACCIO : Programme ITACA**

Dans le cadre d'un programme européen transfrontalier maritime « Italie-France » intitulé ITACA, l'office intercommunal du tourisme de la CAPA a travaillé de 2017 à 2019 avec la Toscane, la Ligurie et la Sardaigne, sur la création d'une plateforme web commune, ainsi qu'une application mobile, afin de référencer, à l'aide de cartes, des visites touristiques accessibles aux différents handicaps.

Ce parcours, choisi par l'APF et la mission handicap de la ville d'Ajaccio il y a quelques années, sous le nom de « Parcours bleu », a été rendu aujourd'hui accessible dans son intégralité par les services techniques de la ville d'AJACCIO.

#### **5- Questions diverses**

L'Association **INSEME** informe de la création d'un numéro vert pour les départs urgents sur le continent (dans les 48h) pour toutes personnes malades (enfants ou adultes).

**0800 007 894 (7/7j de 6h à 22h)**

**(Flyer en annexes)**

L'association **UNAFAM** informe sur la création de formation de premier secours en santé mentale **(Flyer en annexes)**.

## 6- Annexes

- Délibération de réactivation 2015/13 du 19 mars 2015 sur la réactivation de la CIAPH
- Tableau des membres
- Flyer association INSEME
- Flyer association UNAFAM
- Compte-rendu de la CIAPH du 21 juillet 2021